

CONSULTATION DU CE SUR LE PROJET DE RENFORCEMENT DES ÉQUIPES DE CONTRÔLE DE LA RECHERCHE : CONTRE À L'UNANIMITÉ

Malgré des tailles de portefeuilles parmi les plus élevées par rapport à la moyenne nationale, près de 60 000 demandeurs d'emploi inscrits sont toujours en attente d'un accompagnement. Dans un contexte socio-économique difficile, la direction régionale décide, en réponse à l'injonction du DG, d'intensifier le contrôle de la recherche d'emploi en renforçant les effectifs de l'équipe CRE de plus de 150 %.

Le document présenté par la direction régionale ce jour est identique à celui de la phase d'information. Vous n'avez même pas changé la date. Des remarques et préconisations vous ont été adressées par les membres du CHSCT le 13 juillet.

Elles portaient sur :

- le ratio de PO par agent nettement trop faible par rapport à la moyenne nationale,
- la dégradation prévisible des conditions de travail du collectif de Bel Air,
- les difficultés pour les managers quant à la gestion de la planification,
- le sous dimensionnement du parking ainsi que de la cafétéria
- le manque de concertation avec les agents du site.

Tout ceci a conduit l'ensemble des membres du CHSCT à se prononcer contre votre projet.

Pour pallier à ces difficultés, le SNU a pourtant proposé d'étendre le maillage territorial en favorisant une implantation sur plusieurs agences permettant des équipes réduites et moins lourdes à gérer.

Autre proposition qui n'a pas non plus retenu votre attention :

l'assouplissement du calendrier car l'objectif national est bien de renforcer les agents CRE mais sur un calendrier de 4 ans.

Pourquoi cet empressement si ce n'est que de répondre à **moindre coût** à la commande de la direction générale ? Lors de la phase d'information, les élus du CE avaient réclamé un bilan qualitatif et quantitatif sur cette activité. Vous y aviez répondu favorablement et nous vous citons :

« Néanmoins, un bilan qualitatif permettrait effectivement de voir en quoi cette mission constitue une remobilisation des demandeurs d'emploi au regard du peu de sanctions

qui en découlent et du volume de demandeurs d'emploi sollicités et interrogés. Des éléments en ce sens seront portés à la connaissance du CE ».

Nous attendons toujours ce bilan.

En effet, seuls les aspects re-mobilisateurs du contrôle de la recherche d'emploi ont un intérêt pour nous et tout le reste ne contribue qu'à la stigmatisation des demandeurs d'emploi. Cela laisse sous-entendre qu'au-delà d'être un fraudeur, un fainéant et un profiteuse qui abuse du système, le demandeur d'emploi serait responsable de sa situation.

Le SNU vote donc contre ce projet qui se fait à iso effectif. Nous réclamons plus de moyens pour renforcer l'accompagnement de nos publics en difficulté.

Pour le SNU, le chômage est un problème de société global qui ne peut être résolu que par la mise en place d'un système social basé sur la solidarité et non en se rapprochant du modèle anglais des jobs centers qui sont un véritable recul social.



INFORMATION SUR LA BAISSÉ DES EFFECTIFS

Résolution adoptée à l'unanimité par les élu(e)s du CE.

Faute d'obtention d'éléments de la part la direction régionale ce jour, au regard des prérogatives du CE sur la gestion et la marche générale de l'entreprise et sur les mesures de nature à affecter le volume des effectifs, suite à l'annonce de la Ministre du Travail, et relayée par le Directeur Général, sur le projet de suppression de 4 000 effectifs à Pole Emploi sur les prochaines années.

Les élus du CE Pole Emploi Réunion Mayotte demandent la tenue d'un CE extraordinaire au mois de septembre portant sur un état des lieux des charges / ressources / compétences par agences et services à Pôle Emploi Réunion Mayotte et des charges de travail des agents de Pôle emploi Réunion et Mayotte".



Béatrice GAUVIN,
Nicole EMMA,
Pierre-Yves LEFEBURE,
Gérard LEONARD,
Olivier BARRET,
Laetitia RUBEL



[facebook.com/Snu-Réunion](https://www.facebook.com/Snu-Réunion)

[@syndicat.snu-reunion-mayotte@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-reunion-mayotte@pole-emploi.fr)